

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

*Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur*

*Unité Départementale des Bouches-du-Rhône  
Subdivision Marseille 2*

Marseille, le 26 juillet 2019

**La Directrice Régionale**

à

Monsieur le Directeur  
Sud Moteurs  
Boulevard des bassins de radoub  
13002 MARSEILLE

N° S3IC : 64.04162

**Objet** : Conclusions de la visite d'inspection du 25 juin 2019

Monsieur le Directeur,

Votre établissement a fait l'objet d'une visite d'inspection le 25 juin 2019.

Cette visite était destinée à vérifier le classement des activités de la société Sud Moteurs au regard de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, et la conformité des conditions d'exploitation avec les prescriptions applicables.

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des conclusions de l'inspection suite à cette visite :

Situation administrative :

Les activités exercées par la société Sud Moteurs dans son établissement situé boulevard des bassins de radoub sont autorisées par arrêté préfectoral en date du 2 juillet 1957, complété par les arrêtés préfectoraux en date du 14 novembre 2007, du 19 mars 2010 et du 21 avril 2011.

Compte tenu, des modifications apportées à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement depuis 2011, et des informations que vous nous avez fournies lors de notre visite, il apparaît que votre établissement relève désormais du régime de l'enregistrement.

Ainsi, je vous demande de porter à la connaissance du préfet des Bouches-du-Rhône les informations nécessaires pour actualiser d'une part votre situation administrative, et d'autre part les prescriptions applicables à vos installations.

Sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, ce courrier sera publié sur le site Internet de la DREAL PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie  
d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

P/La directrice et par délégation,